



Nous voulons lutter contre l'abandon des animaux de compagnie

Un animal de compagnie, c'est un compagnon de vie
comme le chien ou le chat,
mais aussi le lapin nain par exemple.



Julien de Normandie est le ministre
de l'agriculture et de l'alimentation.
Il explique qu'un animal de compagnie
n'est pas un jouet.



Quand vous êtes propriétaire d'un animal de compagnie
cela signifie que vous êtes responsable de lui.
Vous devez vous occuper de lui.

Il y a beaucoup de chiens et de chats en France.
La moitié des familles françaises
ont un animal de compagnie.



Mais de plus en plus de français maltraitent leur animal.
Maltraiter cela signifie faire du mal.

Une loi dit qu'il est interdit de maltraiter un animal.
Abandonner un animal c'est aussi le maltraiter.



La France est le pays où l'on abandonne le plus d'animaux.
La lutte contre l'abandon des animaux de compagnie
est une priorité de l'État.

L'État veut :

1. Expliquer pourquoi il faut réfléchir avant d'acheter un animal
2. Aider les associations qui s'occupent des animaux abandonnés
3. Empêcher les gens d'abandonner leur animal,
par exemple en leur faisant payer une amende

Ce que nous allons faire :

1. Sensibiliser, c'est-à-dire expliquer pourquoi il faut réfléchir avant d'acheter un animal



Quand vous achetez un animal de compagnie
il faut penser à l'avenir :

- L'animal va vivre 10 ou 15 ans
- Il va avoir des besoins quand il sera adulte,
par exemple d'aller courir ou de beaucoup de nourriture
- Il a besoin de soins

Si vous ne pensez pas à tout cela,
il peut être compliqué de garder votre animal.
Vous pouvez avoir envie de l'abandonner.

Le certificat de sensibilisation



C'est un document que vous devrez signer si vous achetez ou adoptez un animal

Le certificat de sensibilisation explique :

- Ce que coûte un animal, par exemple quand vous le nourrissez ou que vous l'emmenez chez le vétérinaire
- Vos obligations légales, par exemple faire vacciner votre animal ou faire identifier votre animal.



Identifier un animal c'est lui tatouer un numéro ou lui mettre une puce électronique sous la peau pour le reconnaître.



- Ce que vous devez faire si votre animal semble malade, par exemple l'emmener chez le vétérinaire.
- Ce que vous devez faire si votre animal n'a pas l'air heureux, par exemple s'il aboie toute la journée ou s'il fait ses besoins dans votre maison.



Quand vous signez ce document cela signifie

- Que vous avez compris vos obligations
- Que vous êtes d'accord



La sensibilisation dans les écoles élémentaires



Nous allons écrire un document avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Dans ce document nous allons expliquer de quoi a besoin un animal de compagnie.

Nous allons distribuer ce document dans les écoles élémentaires.

C'est important d'expliquer aux enfants les besoins d'un animal.

La vente des animaux de compagnie



- Nous allons interdire la vente des animaux de compagnie dans des véhicules ambulants.

Des véhicules ambulants ce sont des véhicules qui se déplacent souvent pour vendre des choses, par exemple des vêtements, des légumes, et parfois des animaux.



- Nous allons surveiller les sites de vente en ligne. Par exemple nous allons vérifier que les animaux en vente ont plus de 8 semaines.

Nous allons vérifier aussi qu'il y a toutes les informations nécessaires dans les annonces de vente en ligne, par exemple si l'animal est tatoué ou identifié, s'il appartient à une race particulière.



2. Aider les associations qui s'occupent des animaux abandonnés



Des refuges et des associations accueillent les animaux abandonnés ou maltraités.

Nous allons aider ces refuges et ces associations :



- En leur donnant de l'argent.
Ils vont pouvoir améliorer ou agrandir leurs locaux
- En donnant de l'argent pour stériliser les animaux qui n'ont pas de propriétaire, c'est-à-dire les empêcher de se reproduire.
- En permettant l'accès aux soins vétérinaires pour tous.
- En créant un tableau de suivi des abandons en France



3. Sanctionner, pour empêcher les gens d'abandonner leurs animaux



Nous devons empêcher les gens d'abandonner ou de maltraiter leurs animaux.

Nous allons modifier la loi :

- Une personne qui maltraite son animal pourra avoir 3 ans de prison.
- Les amendes pour maltraitance d'animal seront plus chères
- Il est obligatoire d'identifier les chiens et les chats. Mais beaucoup de chats ne sont pas identifiés. Il y aura une amende si un chat n'est pas identifié. Nous allons autoriser les policiers municipaux et les gardes champêtres à vérifier si un animal est identifié. Un garde champêtre s'occupe de la sécurité des parcs et des forêts par exemple.



Julien Denormandie,

ministre de l'agriculture et de l'alimentation dit :

« Je me bats contre l'abandon des animaux de compagnie.

Le propriétaire est responsable de son animal.

Chacun doit connaître ses devoirs quand il adopte un animal de compagnie.

Le certificat de sensibilisation va résumer tous ces devoirs.

Nous devons aussi aider les associations et les refuges.

La France est le pays où il y a le plus d'abandon d'animaux.

Il faut que cela s'arrête. »



Si vous voulez nous contacter :

Appelez ou envoyez un mail :



- au service de presse de Julien Denormandie

☎ : 01 49 55 59 74

✉ : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

- au Service de presse du ministère

☎ : 01 49 55 60 11

✉ : ministere.presse@agriculture.gouv.fr

